

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	<b>47</b>	Absents représentés :	<b>16</b>
Présents	<b>27</b>	Absents non représentés :	<b>4</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>43</b>

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Sorgues, le 11 juillet 2022, après convocation légale reçue le 05 juillet 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M Patrice DE CAMARET, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, Mme Valérie PEYRACHE, M Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE,

**Etaient Absents représentés :**

Mme Carine BLANC TESTE (pouvoir donné à Mme Chantal GONNET-OLIVI), Mme Nadège BOISSIN (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Cindy CLOP (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), M. Laurent COMTAT (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à Mme Annie MILLET), Mme Isabelle DUCRY, (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Florence GUILLAUME, (pouvoir donné à M. Patrice DE CAMARET), M. Samuel MONTGERMONT (pouvoir donné à M. Stéphane MICHEL), M. Marc MOSSÉ, (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), M. Christophe MOURGEON, (pouvoir donné à M. Mario HARELLE), M. Guillaume PASCAL (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), Mme Sylviane VERGIER (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), Mme Aurélie VERNHES (pouvoir donné à M. Didier CARLE), M. Gêrôme VIAU (pouvoir donné à Mme Valérie PEYRACHE).

**Etaient Absents non représentés :**

Mme Patricia COURTIER, Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, M. Jean-Claude RUSCELLI

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Thierry ROUX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Budget – Fixation de la durée d'amortissement des biens**

Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-Président, rappelle à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération a délibéré pour fixer les durées d'amortissement de certains biens en 2002 et 2016, 2021.

Depuis cette date, la Communauté d'Agglomération a pris de nouvelles compétences et certains biens doivent faire l'objet d'amortissement, il s'agit donc de délibérer pour fixer les durées d'amortissement de l'ensemble des biens amortissables.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LES SORGUES DU COMTAT

Il convient donc de délibérer pour fixer les durées d'amortissement pour l'ensemble des biens amortissables de la Communauté d'Agglomération « les Sorgues du Comtat »

**Le Conseil communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-Président entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**FIXE** les durées d'amortissement comme suit :

Article	Libellé	Durée
2031	Frais d'études (non suivis de travaux)	5 ans
204	Subventions d'équipement versées pour biens mobiliers, matériel ou études	5 ans
204	Subventions d'équipement versées pour biens immobiliers ou installations	15 ans
2051	Logiciel	2 ans
2121	Plantations	15 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagements et constructions	10 ans
2152	Installations de voiries (mobiliers urbains, éclairage public, ...)	20 ans
21531	Réseaux d'adduction d'eau	55 ans
21532	Réseaux d'assainissement	55 ans
21578	Matériel classique (containers, petit matériel)	6 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagement divers	20 ans
2182	Matériel de transport léger	5 ans
2182	Matériel de transport ( camions, véhicules lourds)	10 ans
2183	Matériel de bureau informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Electroménager	10 ans

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté D'Agglomération  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**



Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 22 juillet 2022

Affiché le : 22 juillet 2022